



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 6 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claude PAGET (procuration donnée à Florent SERRETTE), Lydie CHANEZ (procuration donnée à Claudine QUATREPOINT), Jérôme BORNE (procuration donnée à Jean-Yves QUETY).

M. Gérard MUGNIOT a été désigné comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

0. Ajout de points à l'ordre du jour

M. le Maire informe le conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité, de son souhait d'ajouter deux points à l'ordre du jour, nécessitant une délibération :

- Environnement : décharge de la route de Mouthe
- Agriculture : indemnités de secrétariat des associations foncières

1. Place de la Mairie et cours d'école

Point sur les travaux

M. le Maire fait un point sur les travaux actuels de la place de la Mairie et des cours d'école, par les entreprises Roger Martin et FCE.

La nouvelle cour arrière de l'école est bien avancée, les bordures sont posées, de même que le nouvel accès et l'évacuation des eaux pluviales. A l'avant de la mairie, le réseau d'eaux pluviales a été repris en totalité et il est prévu de réaliser un repiquage des eaux usées du secrétariat dans la canalisation de la rue de Champagnole. Les bordures sont installées du côté du parking et la pose des pavés sur le trottoir a débutée. Le mur et la grille de la mairie ont été déposés avec précaution : les pierres seront partiellement réutilisées en couverture d'un nouveau mur sur l'espace

d'informations et la grille sera stockée quelques temps avant de lui trouver une destination (réinstallation ou vente). Une convention a été signée avec M. et Mme Marcel VINCENT pour l'intervention sur terrain privé dans le chemin piéton.

La pose des bordures du côté mairie devrait intervenir rapidement, de même que le début de pose des pavés sur le parvis. La rampe d'accès à l'agence postale sera réalisée mi-juillet.

Un point est fait sur le choix définitif du mobilier urbain, en fonction des propositions de FCE et des souhaits de la Commune.

Mise en lumière de la Mairie

Après les essais réalisés le 23 juin dernier, l'estimation chiffrée de l'entreprise Gasquet est présentée pour l'éclairage de mise en valeur de la Mairie :

- Proposition de base (2 pignons et façade intérieure) : 14 562,46 € HT
- Option sous balcon (parvis) : 1 036,45 € HT
- Option 2 clochetons : 1 445,36 € HT

Après discussion, le conseil municipal retient la proposition de base avec les 2 options, pour un montant total de 17 044,27 € HT. Une demande sera adressée au SIDEC du Jura pour mener cette opération d'ici à la fin de l'année, sachant qu'une participation du SIDEC est envisageable (environ 20-25 %).

2. Urbanisme, voirie et assainissement

Entretien annuel et point-à-temps

Le conseiller municipal délégué en charge de la voirie indique que la Commune s'est inscrite dans le cadre de la commande groupée au niveau de la communauté de communes pour la réalisation de l'entretien annuel de certaines rues communales et la reprise de 2 800 m² de bicouche dans la partie forestière de Mibois.

Trois entreprises ont été consultées par la communauté de communes : SJE, Cuenot et Eiffage. Les tarifs proposés par l'entreprise SJE ont été retenus. Le conseil municipal manifeste son accord pour la réalisation des travaux communaux par cette même entreprise pour 1,5 jour maximum de COLPATCH (2 850 €/j) et 2 800 m² de revêtement bicouche au bitume et gravillons porphyres.

Les travaux devraient être réalisés d'ici au mois de septembre. Pouvoir est donné à M. le Maire pour finaliser la commande et signer les pièces nécessaires.

Demande de l'entreprise Guillemain pour la réfection d'un trottoir

M. le Maire fait part de la demande de l'entreprise Guillemain, reçue le 25 juin dernier, qui va procéder à la reprise de l'enrobé devant les locaux situés rue de Nozeroy et qui souhaiterait que la Commune profite de cette occasion pour procéder à la réfection du trottoir dans le prolongement et au remplacement de 30 m de bordures dégradées. Un devis d'un montant de 3 676,25 € HT a été établi par l'entreprise SJE, qui réalisera

les 16 et 17 juillet les travaux d'enrobé pour la déchetterie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces travaux et charge M. le Maire de négocier une participation financière de l'entreprise.

Chalet de la Bourre

Le conseil municipal en charge du tourisme présente les 3 devis demandés l'installation d'un système d'assainissement individuel pour le Chalet de la Bourre, d'une capacité de 10 équivalents habitants (EH), sans utilisation d'énergie électrique :

- Ent. Jeannin : 13 500 € HT (fosse 8 m³ et filtre à sable de 50 m²) + 1 500 € HT pour un dégraisseur
- Ent. Colombo : 12 713 € HT (fosse et filtre à coco Ecoflo)
- Ent. Dole : 16 473,25 € HT (fosse 8 m³ et filtre à sable de 45 m²)

Après discussion et étude des avis consultatifs demandés sur les systèmes proposés, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Jeannin pour un montant de 13 500 € HT + 1 500 € HT pour la fourniture d'un dégraisseur, compte tenu de l'activité de restauration du Chalet de la Bourre et du recul dont on dispose sur le fonctionnement des filtres à sable.

Engagement d'une procédure de révision simplifiée du PLU

Après renseignements pris auprès de la DDT du Jura, M. le Maire informe le conseil municipal du souhait d'engager une procédure de révision simplifiée du PLU actuellement en vigueur. Cette procédure, plus simple qu'une révision classique dans la mesure où les délais sont raccourcis et où il n'y a pas d'enquête publique, ne peut porter que sur la rectification d'erreurs matérielles lors de l'élaboration du PLU et des adaptations mineures du règlement.

Cette révision simplifiée permettra de :

- rectifier le zonage de la parcelle AO 91 (ancienne déchetterie) en Nc
- rectifier le zonage d'une partie de la parcelle ZI 295 (M. Vuillermot) en UD
- adapter quelques points du règlement du PLU notamment pour préciser l'interprétation de certaines dispositions

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision de M. le Maire d'engager une modification simplifiée du PLU sur les points mentionnés. Le dossier devrait pouvoir être élaboré dans le courant de l'été.

3. École, enfance et petite enfance

Conseil d'école du 29 juin 2015

L'adjointe au maire en charge de l'école retrace les points principaux évoqués lors du conseil d'école :

- *Bilan des projets et activités 2014-2015* : éducation à la route, secours, informatique, mathématiques, comice, alimentation, cinéma, énergies, ski, défi lecture, randonnée...
- *Bilan de la coopérative scolaire*

- *Rentrée 2015-2016* : effectif prévisionnel de 124 élèves (sans les enfants de 2 ans qui ne pourront pas être accueillis), répartition complexe des effectifs (classes de 21 à 33 élèves), pas de changement dans l'équipe pédagogique
- *Projets pour 2015-2016* : travail autour du nom de l'école, voyage à Paris pour les CM, équipement numérique, comice

Équipement numérique

M. le Maire rend compte des réunions de travail du mois de juin avec l'équipe enseignante et l'animatrice TIC de l'Education nationale pour l'équipement numérique de l'école. Dans les propositions, la priorité a été donnée au développement des compétences numériques des élèves (notamment à travers le B2i) de la maternelle au CM2.

Des devis ont été demandés à BIMP et à Manutan collectivités. Pour chaque équipement, le prix le plus compétitif a été retenu, ce qui se traduit par les devis suivants :

- BIMP : 11 600,69 € HT pour 6 ordinateurs, 6 iPad avec étui, 1 visualiseur, 2 bornes wifi, 1 imprimante centrale, 2 demi-journées de formation...
- Manutan collectivités : 2 807,93 € HT pour 1 meuble classe mobile, 1 vidéoprojecteur ultra courte focale, 1 tableau blanc sur support mobile avec enceintes...

Le conseil municipal rappelle son attachement à offrir les meilleures conditions d'apprentissage possibles aux enfants de l'école des Barbouillons et souligne l'engagement de l'équipe éducative. Cela se traduit cette année, à titre exceptionnel, par des investissements particulièrement importants, après la mise en service de l'extension de l'école en 2013. Aussi, le conseil municipal approuve à l'unanimité les devis présentés pour l'équipement numérique de l'école, qui devrait être opérationnel à la rentrée de septembre 2015.

M. le Maire fait part de la demande complémentaire de l'Education nationale qui conseille aux communes d'acquérir un serveur pour que les services techniques académiques installent un système de sécurité pour la navigation sur Internet afin que les élèves n'accèdent pas à des contenus inappropriés. Le devis de 387,05 € HT établi par l'entreprise Euro Bureau est validé.

Enfin, le conseil municipal donne son accord à l'achat d'un ordinateur portable simple qui pourra être utilisé pour la gestion de l'épicerie sociale « L'Épi » (avec l'installation gratuite d'un logiciel de la Banque alimentaire) et pour le fonctionnement général de la mairie. Le devis de 390,01 € transmis par Euro Bureau est approuvé.

Réfection de l'électricité du centre périscolaire et de la salle polyvalente

Dans la suite des travaux de rénovation des locaux du centre périscolaire, la Commune a demandé deux devis pour des travaux d'électricité et d'éclairage (remplacement des globes, changement des prises...) :

- Entreprise Godin : 6 160 € HT
- Entreprise Vacelet : 6 061 € HT, avec le remplacement complet du tableau

divisionnaire triphasé

Par conséquent, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Vacelet pour ces travaux, qui devront être réalisés dans le courant de l'été.

4. Affaires sociales et personnes âgées

Établissement pour personnes âgées : réunion du 24 juin avec la MSA

L'adjointe au maire en charge de la commission « Affaires sociales et personnes âgées » rend compte de la réunion de travail qui s'est déroulée le 24 juin avec Laurence Bernard, chargée de mission de la MSA autour du projet d'établissement pour personnes âgées non dépendantes à Mignovillard.

Il a été rappelé que les élus et habitants avaient effectué plusieurs visites au cours des derniers mois. L'idée serait de créer un établissement s'inspirant du concept « MARPA » mais de taille inférieure (pour 12-15 personnes) et à un coût raisonnable. Le concept d'habitat partagé a été évoqué.

Il a été demandé à la MSA d'établir un devis pour la réalisation de l'étude d'opportunité, avec questionnaire et enquête auprès de la population cible à Mignovillard et dans les communes avoisinantes.

5. Forêts et bois

Commission du 8 juin 2015

Le conseiller municipal délégué chargé des forêts et du bois relate les points évoqués lors de la réunion de commission du 8 juin :

- Affouage : 49 inscrits. Les lots seront marqués fin juillet dans les parcelles 19, 72, 29, 31 et 32. Le tirage au sort avec des rappels sur la réglementation aura lieu le vendredi 4 septembre à 20h à la mairie. La présence de tous les affouagistes est requise pour le retrait de leur lot.
- Cession en bord de route : 5 lots de 11 m³ pour un prix total de 34,75 € HT, exploitation comprise.
- Vente de feuillus : le lot de la parcelle 73 (547 m³) a été cédé lors de la vente de Courlaoux pour 5 896,66 €, mais les lots des parcelles 75 (595 m³) et 76 (419 m³) n'ont pas trouvé preneur à des prix satisfaisants. L'ONF est chargé de trouver des débouchés.
- Vente de résineux : le lot de la parcelle 12 (401 m³ en bloc et sur pied) a été cédé à la scierie Chauvin lors de la vente de Levier pour 26 810,30 €. Les lots des parcelles 15 et 16 (659 m³) n'ont pas été vendus à Levier à cause d'une erreur de l'ONF dans les prix de retrait. Ils ont ensuite été vendus à la scierie

Chauvin pour environ 71 €/m³. Par ailleurs, les résineux de la parcelle 75 sont vendus de gré à gré à la scierie Chauvin pour 2 055 €.

- Chablis : le volume s'élève à environ 450 m³.

Parcelle 92

Suite à la coupe blanche effectuée au début de l'année, il semble nécessaire de procéder au nettoyage de cette parcelle avec mise en cordon des branches et accès direct. Un devis a été établi par l'entreprise Jeannin pour 950 € HT. Il est approuvé par le conseil municipal, qui réfléchira à la destination de cette parcelle à l'avenir.

Prélèvement de sangles

Deux demandes de sangliers (Christophe Oberweis et Marie Faivre) ont été transmises pour obtenir l'autorisation de la Commune afin de prélever des sangles d'épicéa dans les parcelles 17 et 21 qui sont actuellement exploitées en contrat d'approvisionnement.

L'acheteur des bois n'y étant pas opposé, la Commune donne son accord pour le prélèvement de sangles. Un contrat de vente sera établi, le prix de vente est fixé à 2 € HT par mètre cube (volume de grumes sur lesquelles ont été prélevées des sangles).

Sécurisation des baumes

Des devis ont été demandés pour réaliser une première tranche de sécurisation des baumes en forêt, qui peuvent présenter un danger pour les promeneurs. Seule l'entreprise FCE a répondu. L'offre s'établit à 4 078 € HT 140 mètres de clôture avec débroussaillage et passes américaines. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition, qui devrait permettre de sécuriser cette année la baume Cuby et la baume Champion. Il conviendra de couper les arbres qui gêneraient pour la pose des clôtures.

6. Patrimoine

Délégation au Maire pour le recouvrement de petites dégradations

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour procéder à la facturation et au recouvrement des petites dégradations dans les bâtiments communaux loués, comme par exemple le bris d'éléments à la salle des fêtes, et ce, dans la limite de 500 €. Au-delà de cette somme, une délibération du conseil municipal sera nécessaire.

Archives municipales

Conformément aux articles 193 et 254 du code civil, le maire est responsable civilement et pénalement de l'ensemble des archives de sa commune. La gestion des archives constitue une dépense obligatoire pour la commune (article L. 2321-2 du code général des collectivités). Aussi, compte tenu des conditions insatisfaisantes dans lesquelles les archives sont conservées actuellement et du fait qu'elles n'ont jamais été triées et classées, un devis a été demandé à l'archiviste du centre de gestion du Jura.

Ce dernier a effectué une visite à la mairie en présence de la première adjointe au maire, afin d'évaluer le travail.

Le devis transmis par le centre de gestion s'élève à 4 080 € TTC pour 17 jours de travail et un total prévisionnel de 33 mètres linéaires d'archives, sachant que la prestation ne pourra avoir lieu qu'au second semestre 2016. Par conséquent, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du centre de gestion et donne pouvoir à M. le Maire pour la gestion de ce dossier.

7. Environnement : décharge de la route de Mouthe

Suite à certains abus, M. le Maire souhaite que les conditions de prêt, en semaine, de la clé de la décharge communale située route de Mouthe soient durcies, sachant que les lieux sont ouverts chaque samedi par les conseillers municipaux.

Par conséquent, le conseil municipal donne son accord pour que la clé soit empruntée par les habitants au maximum durant 2 jours ouvrés (lundi, mardi, jeudi, vendredi), auprès du secrétariat. En cas de retour de la clé au-delà du 2^{ème} jour ouvré, le foyer concerné ne pourra pas l'emprunter de nouveau pendant 6 mois suivants. Il est rappelé que le civisme de chacun est demandé.

8. Agriculture : indemnités de secrétariat des associations foncières

La Commune de Mignovillard met à disposition sa secrétaire de mairie – au moyen d'heures complémentaires – et son matériel informatique pour assurer le secrétariat des associations foncières de Mignovillard, Froidefontaine et Essavilly. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la facturation de cette mise à disposition à chaque association pour un montant de 120 € pour le secrétariat et de 51,62 € pour le matériel informatique.

9. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

M. le Maire fait le point sur quelques dossiers de la CCPN : évolution des travaux de la déchetterie, évolution des périmètres des intercommunalités, avenir de l'ancien hôpital de Nozeroy et candidature LEADER.

10. Divers

Recensement de la population

Le recensement des habitants de Mignovillard aura lieu du 21 janvier au 20 février

2016. Un arrêté municipal a été pris pour désigner Claudine QUATREPOINT en tant que coordonnatrice et Isabelle DAYET en tant que coordonnatrice suppléante. Le recrutement de deux agents recenseurs aura lieu cet automne.

Cérémonies, réceptions et inaugurations

- Fête nationale : lundi 13 juillet, par le comité des fêtes
- Inauguration du réaménagement de la fontaine de Froidefontaine : dimanche 26 juillet à 12h sur place
- Inauguration de la réfection de la toiture de la chapelle d'Essavilly : dimanche 9 août à 11h30 sur place
- Remise des cartes Avantages jeunes : samedi 5 septembre à 11h30 à la mairie
- Inauguration de la place de la Mairie, des cours d'école, du nom de l'école et de l'équipement numérique : samedi 19 septembre à 11h
- Fête de la Saint-Michel : samedi 26 et dimanche 27 septembre
- Consultation de la population pour la création d'une commune nouvelle : dimanche 11 octobre
- Comice de Petit-Villard : samedi 17 octobre

La séance est levée à 0h15.

Le Maire,

Florent SERRETTE

